

LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES A SOREF BORDES-ASSAT (PRES DE PAU) DE MAI A JUIN 2017

<p>PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE EN VUE HABILITATION FORMATIONS DE BASE OU RECYCLAGES Ordre Electrique * BT ou HT et recyclage BT/HT : Electricien confirmé, dépanneur... Ordre Electrique HAUTE TENSION BASE avec PRATIQUE SUR MAQUETTE HT -Durées ↪ suivant objectifs : De 1 à 4.5 jours MINIMUM CONTENU : selon NOUVELLE NORME NF C 18-510 Lieu : Bordes-Assat (64) Dates : entre les 12 et 16 juin 2017</p>	<p>PONT ROULANT ** Initial ou recyclage entre les 22 et 23 mai 2017 Recyclage 23 mai 2017 Nouveau !</p>
<p>Préparation CACES® R 389 CARISTE catégories 1 ou 3 ou 5 FORMATION COMPLETE 3 JOURS MISE A NIVEAU - RECYCLAGE 2 JOURS par catégorie Lieu : Bordes-Assat et Lons (64) * autres catégories, nous consulter Dates : entre les 19 et 21 juin 2017 Recyclage catégorie 1 et 3 les 27 et 28 avril 2017</p>	<p>SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL** Formation Initiale et Recyclage MAC Durée : 7 h pour recyclage / 12 h pour formation de base Lieu : Bordes Assat (64) recyclage MAC : 22 juin 2017 Dates formation initiale : 14 et 15 Décembre 2017</p> <p>Nouveau ! SESSION INTER SUR TOULOUSE Préparation CACES® R372 toutes catégories 3 - 4 - 5 mai 2017 R386 catégories 1A 1B 3A 3B 17-18-19 mai 2017 R389 toutes catégories 28-29-30 juin 2017 Autres recommandations sur demande</p>
<p>BUREAUTIQUE Word et /ou Excel, initiation ou perfectionnement 7 à 35 Heures ou PAO Photoshop, Illustrator, Quark X Press, In design 21 A 35 HEURES TOUS NIVEAUX, LIEU : BIZANOS Dates débuts : à partir du 6 juin 2017 puis 1 stage par mois</p>	<p>DAO AUTOCAD 21 heures à 400 heures TOUS NIVEAUX – AVOIR SI POSSIBLE DES BASES EN DESSIN TECHNIQUE Dates débuts : à partir du 2 mai 2017 puis 1 stage par mois</p>
<p>CREATION SITE INTERNET formation à distance depuis le domicile ou le bureau Tous niveaux – Avoir des bases en INFORMATIQUE Dates début : 2 mai 2017 puis 1 stage par mois</p>	<p>PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC : 26 et 27 juin 2017 Nouveau ! (sous réserve d'inscrits)</p>
<p>SAVOIR ÊTRE « SAVOIR-FAIRE RELATIONNEL » : 29 et 30 juin 2017 Nouveau ! (sous réserve d'inscrits)</p>	<p>OPTIMISER LA COMMUNICATION INTERNE « AMELIORER SA COMMUNICATION MANAGERIALE » : 27 et 28 avril 2017 Nouveau ! (sous réserve d'inscrits)</p>

** ces stages font l'objet de l'offre <https://espaceformation.opcalia.com>, l'outil ESPACE FORMATION est ouvert à tous, c'est un facilitateur : Inscription rapide et simplifiée - Subrogation de paiement -Evaluation automatique à J+1 et J+90



Autres OPCA : SOREF collabore avec tous les OPCA, nous ne manquerons pas de vous informer de leurs offres également

ATEX, PRAP (GESTES ET POSTURES), APS ASD (CPS) tâches ménagères ou avec manutention des personnes à mobilité réduite, HYGIENE, ESPACES VERTS etc., Nous consulter. Egalement modules dédiés aux travailleurs handicapés ou en insertion (demandez la liste).

- POSSIBILITE CO-VOITURAGE ET PRISE EN CHARGE GARE DE PAU (sur demande) -

SOREF – PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER – 64510 BORDES-ASSAT-TEL. : 05.59.27.17.14 –
FAX : 05.59.83.79.48 – pascale.mossina@soref-formations.com / eva.gayan@soref-formations.com
www.soref-formations.com

Nouveau module : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux **AIPR**

ETES-VOUS CONCERNÉS ?

Qu'est-ce que l'AIPR ?

C'est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux:

- Enterrés
- Aériens

- Pourquoi une formation sur les Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux ?

Pour éviter les nombreux accidents graves provoqués par des explosions (gaz...) et des électrisations ou des dégâts sur les réseaux (eau, gaz, électricité, assainissement, fibre, télécommunication etc...)

LES QUESTIONS A CE POSER ?

Disposez-vous d'un CACES® ? ou d'un titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes, datant de moins de 5 ans et prenant en compte la réforme anti-endommagement ?

OUI :

VOTRE CACES VOUS DISPENSE D'UN AIPR OPÉRATEUR JUSQU'AU 1ER JANVIER 2019

Valable uniquement pour les opérateurs conducteurs d'engins

NON :

Je travaille dans les activités de :

- Bâtiment, construction, T.P.
- Exploitation des réseaux
- Industrie
- Collectivité territoriale

Ou bien mon métier est :

- Ingénieur R&D, Ingénieur Travaux, Chargé d'affaire..
- Conducteur de travaux, chef de chantier, agent de maîtrise d'ouvrage
- Chef d'équipe, conducteurs d'engins, opérateur de chantier, ouvriers, suiveur...

Je suis amené à réaliser et/ou faire réaliser :

- DES TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX ENTERRÉS, SUBAQUATIQUES OU AÉRIENS ?
- DES DECLARATIONS DE PROJETS DE TRAVAUX (D.T.) SUR LE GUICHET UNIQUE ?
- JE REPOND OU REÇOIS DES D.I.C.T. (Déclaration Intention de Commencement de Travaux) ?

SI JE REPONDS OUI A UNE QUESTION CI-DESSUS, je suis concerné par L'AIPR (Autorisation Intervention à Proximité des Réseaux)

L'AIPR concerne 3 types de publics :

- Concepteurs
- Encadrants (a minima 1 par entreprise ou chantier)
- Opérateurs

Toutes ces personnes devront réussir l'examen QCM correspondant à leur profil dans un centre d'examen agréé afin d'obtenir une attestation de compétence permettant la délivrance de l'AIPR par l'employeur.

L'attestation de compétence doit être obtenue avant le 1er janvier 2018. Elle est valable 5 ans.

L'entreprise peut préparer son personnel et anticiper cette nouvelle obligation, en formant son personnel dans le but de faire passer le test. **SOREF est partenaire de Certi Consult** centre d'examen N°198 déclaré auprès du ministère compétent (M.E.D.D.E.).

QU'EST CE QUE JE RISQUE SI JE NE VALIDE PAS MON PERSONNEL OU SI JE NE REPONDS PAS AUX OBLIGATIONS DE DT OU DICT :

« Le fait de procéder à des travaux à proximité d'un ouvrage de transport ou de distribution de ... sans avoir adressé au préalable à l'exploitant de l'ouvrage concerné le dossier de déclaration d'intention de commencement de travaux constitue un ... **et est puni d'une amende de 25 000 EUR.** »

« L'auteur d'une atteinte à un ouvrage de transport ou de distribution de gaz de nature à mettre en danger la sécurité des personnes et des installations ou la protection de l'environnement a l'obligation de la déclarer à l'exploitant de l'ouvrage. Le fait d'omettre cette déclaration est puni d'une peine **de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 80 000 EUR.** En cas de récidive, ces peines sont portées au double. »

Les amendes administratives peuvent atteindre 1 500€ et sont susceptibles d'être doublées en cas de récidive. Principe une amende par défaut relevé...

Motifs d'amendes :

Pour les maîtres d'ouvrages :

- Absence d'envoi de la DT à tout ou partie des exploitants potentiellement concernés par le projet ;
- Commande des travaux sans remise à l'entreprise concernée des DT, récépissés de DT et plans de réseaux associés, sans réalisation préalable des investigations complémentaires ;
- Utilisation de la procédure simplifiée DT-DICT conjointe sans que les travaux correspondant n'entrent dans les cas d'application
- Commande de travaux dans le cadre de la procédure d'urgence sans que ces travaux puissent recevoir cette qualification ;
- Non réalisation du marquage/piquetage ;

Pour les entreprises de travaux :

- Absence d'envoi de la DICT à tout ou partie des exploitants potentiellement concernés par les travaux ;
- Engagement des travaux en l'absence de réponse de tout ou partie des exploitants de réseaux sensibles ;
- Obstruction pour accéder aux organes de sécurité ;
- Utilisation de la procédure simplifiée DT-DICT conjointe sans que les travaux correspondant n'entrent dans les cas d'application ;
- Réalisation dans le cadre de la procédure d'urgence sans que ces travaux puissent recevoir cette qualification ;
- Absence des DICT, récépissés de DICT et consignes sur le chantier
- Engagement ou poursuite des travaux en contradiction avec un ordre écrit établi suite à la découverte d'un réseau non répertorié ;
- Non-respect des méthodes et prescriptions techniques définies lors du projet ;

Pour tous renseignements EVA GAYAN

eva.gayan@soref-formations.com ou tél : 0601883602